

La France interdit la cigarette dans les voitures avec enfants

ASSUÉTUDE Nos voisins durcissent leur législation sur le tabac

- La ministre de la Santé française, Marisol Touraine, a annoncé la mise en place d'une loi de santé publique beaucoup plus stricte.
- Le vapotage, la cigarette dans les voitures transportant des enfants font notamment les frais de l'opération.

Dorénavant, les enfants français seront mieux protégés face aux dangers du tabagisme. Le tabac va en effet être proscrit dans les aires publiques de jeux. Il sera aussi interdit de fumer dans les véhicules transportant des enfants de moins de douze ans afin qu'ils ne subissent plus le tabagisme passif.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a prouvé que la concentration de particules fines est dix fois supérieure sur la banquette arrière des véhicules de fumeurs. Pourtant, « aucune interdiction similaire n'existe en Belgique, le sujet n'a pas été abordé », précise Vinciane Charlier au SPF Santé publique.

En outre, un million de vapoteurs, soit 7,4 % des fumeurs français, vont devoir changer leur comportement. Marisol Touraine, la ministre de la Santé française, vient de présenter une

nouvelle législation contre le vapotage. La cigarette électronique sera désormais prohibée dans les établissements qui accueillent des mineurs, dans les transports collectifs et dans les lieux collectifs de travail. On ne sait toutefois pas si cette nouvelle réglementation sera en vigueur dans les bars et les restaurants.

Autre nouveauté : à partir de jeudi prochain, la publicité pour la cigarette électronique sera encadrée. Puis elle sera totalement interdite à partir du 20 mai 2016.

Marisole Touraine considère que le vapotage est une porte ouverte au tabagisme chez les jeunes. En Belgique, Luc Joossens, l'expert en prévention du tabac de la Fondation contre le cancer, estime que l'« on n'a pas encore suffisamment reculé pour connaître les effets du vapotage mais cela prête à confusion avec le fait de fumer. Des personnes qui ont arrêté de fumer peuvent avoir envie de recommencer parce qu'elles voient d'autres personnes vapoter. » Pour Luc Joossens, c'est une bonne nouvelle que la France ait pris cette décision.

En Belgique, le vapotage est interdit depuis septembre 2012 dans les lieux publics soumis à l'interdiction de fumer.

En matière de tabagisme, la France va mener le combat beaucoup plus loin encore : elle sera le second pays au monde, après l'Australie, à décider de mettre sur le marché des paquets de ci-

garettes standardisés de la même taille, de la même couleur et de la même typographie.

La taille de l'avertissement sanitaire figurant déjà sur les paquets va augmenter de 30 à 65 % en application de la directive européenne « tabac » du 3 avril 2014.

L'industrie cigarettière a réagi en dénonçant un risque de commerce de contrebande et les patrons des bureaux de tabac se disent très inquiets.

En Belgique, « une proposition pour que les paquets de cigarettes deviennent neutres avait été faite », explique Vinciane Charlier, porte-parole au SPF Santé publique, mais elle n'a jamais été discutée politiquement.

De la parole au geste : dès aujourd'hui commence en France une campagne d'information intitulée « Le tabac tue un fumeur sur deux ». Elle joue la carte émotionnelle pour atteindre le grand public afin d'inciter les fumeurs à stopper leur consommation.

La nouvelle loi de santé publique sera examinée à l'Assemblée nationale par les parlementaires en 2015.

En France, 73.000 décès sont provoqués chaque année à cause du tabac selon Tabac Info Service. 20.000 décès dus au tabagisme sont à déplorer chaque année en Belgique selon le centre d'information des Organisations de Consommateurs (Crioc). ■

PIERRE-GUILAUME CALVET (st.)

EN CHIFFRES

Six millions de morts par an

► Dans le monde, il y a environ 1,1 milliard de fumeurs. Six millions d'entre eux meurent chaque année. Le tabac aura fait 100 millions de morts au XX^e siècle.

► Si on additionne les homicides, les morts par l'alcool, par les accidents de voiture et le sida, plus les suicides, on arrive à environ 2 millions de morts par an. Le tabac tue donc trois fois plus.

► Si les tendances actuelles se confirment, le tabac fera 10 millions de morts en 2020 et un milliard de morts au XXI^e siècle.